



Médiation de voisinage

Escroqueries à l'aide d'internet

Partenariat Local de prévention

Piste cyclable ou bande cyclable suggérée

Séance d'information sur la criminalité et la circulation

ouverte à tous les habitants de Wezembeek-Oppem et de Kraainem !

Le mardi 08.10.2019 à 19 heures, aura lieu une séance d'information dans la salle du conseil de la maison communale de Kraainem (Avenue Arthur Dezangré, n° 17 à 1950 Kraainem). Celle-ci traitera de la criminalité, des signaux routiers et règles de circulation les plus courants sur notre territoire Wokra.

Mr Luc Breydels, chef de corps de la Police Locale Wokra et quelques-uns de ses collaborateurs fourniront des explications concernant ces deux thèmes à l'aide d'une présentation Powerpoint.

Une pause avec sandwiches est prévue.



Préface

Cher lecteur,

Comme vous le savez, chaque zone de police doit élaborer un plan zonal de sécurité. Le dernier plan zonal de sécurité avait initialement une durée de 4 ans, laquelle a entretemps été étendue à 6 ans. Celui-ci prendra dès lors fin le 31/12/2019. Nous sommes donc actuellement occupés à fixer nos priorités pour établir le nouveau plan zonal de sécurité 2020-2025 et soumettre celui-ci au Conseil Zonal de Sécurité, un organe légal composé du chef de corps, du procureur du Roi de Hal-Vilvorde, du coordinateur administratif de Hal-Vilvorde, du directeur judiciaire de Hal-Vilvorde ainsi que des bourgmestres des communes de Kraainem et Wezembeek-Oppem. Les différentes priorités de chacun de ces membres feront l'objet d'une discussion avant une prise de décision finale et leur application pour les 6 prochaines années. La situation est bien entendu évaluée au moins une fois par an et le plan zonal de sécurité peut, au niveau du contenu, être adapté à la situation la plus récente moyennant concertation avec le Conseil Zonal de Sécurité.

La zone de police WOKRA doit donc non seulement prendre en compte toutes les priorités des partenaires légaux du Conseil Zonal de Sécurité mais également les thèmes du plan national de sécurité, les attentes de la population locale et celles de nos collaborateurs.

En ce qui concerne le nouveau plan zonal de sécurité, nous avons prévu une liste de priorités comportant trois volets : la criminalité et les nuisances, la circulation et le fonctionnement interne.

La zone de police WOKRA se base sur des données objectives (chiffres – statistiques relatifs aux infractions commises) mais également sur des éléments subjectifs, à savoir une enquête de population ainsi que les mails envoyés par la population à la zone de police et aux autorités administratives. La contribution fournie par nos inspecteurs de quartier, lesquels sont en première ligne pour observer la vie quotidienne dans les différents quartiers, est également

importante.

En ce qui concerne la circulation, nous nous basons également sur des données statistiques (chiffres objectifs) ainsi que sur des informations subjectives fournies par la population locale et les autorités administratives. Les priorités que nous retiendrons en matière de fonctionnement interne visent à répondre de manière aussi efficiente et efficace que possible aux attentes de tous nos partenaires. Ces priorités ont été établies sur base d'analyses internes réalisées par la zone de police (toutes les catégories de collaborateurs).

En matière de criminalité, nous continuerons donc principalement à travailler sur notre plan d'action « cambriolage dans les habitations ». Nous constatons avec une certaine satisfaction que depuis le début du plan en 2017, nous avons enregistré un recul de 43% au niveau du nombre de cambriolages dans les habitations. Les vols de et dans les véhicules ainsi que les vols de vélos sont également deux points importants auxquels nous accorderons une attention particulière. La violence intrafamiliale et les actes de violence en général figurent eux aussi en tête de notre liste de priorités, tout comme les délits en matière de radicalisme ainsi que toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme. Pour l'instant, il n'y a heureusement aucune forme de terrorisme et de radicalisme sur notre territoire mais nous suivons cette question de très près en collaboration avec les autorités fédérales. Nous avons d'ailleurs créé une CSIL (Cellule de Sécurité Intégrale Locale) pour chaque commune. Cette cellule est composée de membres du CPAS, du service de l'Etat Civil, du bourgmestre et de membres de la police locale.

Un phénomène très important que nous avons principalement enregistré en 2018 est l'escroquerie avec et sans internet. Dans un des articles suivants, figure un relevé des faits qui se sont produits sur notre territoire en 2018.

En ce qui concerne les priorités en matière de sécurité routière, la zone de police va élaborer, pour le 1/1/2020, un nouveau plan d'action principalement axé sur les points suivants :



- La conduite sous l'influence de l'alcool et de la drogue
- L'utilisation du GSM
- Le port de la ceinture
- Le non-respect des feux rouges
- La vitesse
- Le trafic détourné

Les deux communes ont également créé une commission de circulation dont la police fera activement partie et où bon nombre de décisions seront prises concernant les avis à émettre lors de travaux routiers et autres chantiers, les déviations, les adaptations infrastructurelles en vue de réduire le nombre d'accidents sur nos routes et la mobilité.

Pour accomplir nos tâches et nos missions d'une manière aussi efficiente et efficace que possible, nous devons également, dans certains cas, modifier et moderniser nos processus de travail. C'est pourquoi nous tenterons de nous associer (collaborer) dans le futur avec d'autres zones de police, principalement au niveau de trois thèmes, à savoir, la maîtrise de la violence avec et sans arme à feu, la discipline et l'aide aux victimes.

Un expert en circulation sera également engagé. Celui-ci aura des connaissances tout à fait spécifiques en matière de circulation, d'aménagement de la voie publique et de mobilité. Il apportera également une contribution importante dans les deux commissions de circulation.

Le plan de communication interne sera modifié et nous devons poursuivre la mise en œuvre de la réglementation RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

Le cadre organique a également été adapté aux besoins actuels. Nous avons obtenu le feu vert du collège de police et ensuite, du conseil de police et du comité de concertation de base pour recruter des collaborateurs opérationnels supplémentaires. Nous passerons ainsi de 44 à 50 inspecteurs,

Médiation de voisinage

de 11 à 12 inspecteurs principaux et de 1 à 2 collaborateurs calog de niveau B. Notre cadre organique se composera donc de 67 collaborateurs opérationnels et de 13 collaborateurs calog (personnel civil), soit un total de 80 collaborateurs au lieu de 71.

En 2019, nous organiserons également une séance d'information à laquelle la population sera conviée. Nous présenterons les différents thèmes de sécurité ainsi que les problématiques en matière de circulation sur le territoire de notre zone. Cet événement aura lieu le 08/10/2019 à 19 heures dans la salle du conseil de la commune de Kraainem et vous serez bien entendu tous les bienvenus.

Cher résident de Wezembeek-Oppem et Kraainem ou encore plus facile: résident de la zone WOKRA.

Je suis Marc Van Remoortel et j'habite à Wezembeek-Oppem depuis environ 6 ans et demi et je suis plus que satisfait de cela. C'est un endroit tranquille et agréable à vivre et j'ai rencontré beaucoup de gens sympas en peu de temps. Cela signifie-t-il que tout va parfaitement bien? Non, il y a toujours et partout des situations pour éviter consciemment le mot "problème", qui peut parfois être désagréable. Ces situations peuvent être plus proches que vous ne le pensez: vos voisins ...

Commençons par un bon slogan: "Mieux vaut un bon voisin qu'un ami très éloigné."

En ces temps de "médias sociaux", il y a beaucoup trop peu de discussions les uns avec les autres, nous sommes beaucoup trop irrités et nous devenons parfois agressifs: "... je vais déposer une plainte ..."

Chers amis à Wezembeek-Oppem et très bientôt à Kraainem, la médiation voisine existe. Avez-vous une situation avec votre voisin dont vous ne pouvez pas parler, ne voulez pas ou n'osez pas parler à votre voisin: un numéro de téléphone 02 783 12 25 Nathalie Stiennon, coördinatrice de la médiation de voisinage à Wezembeek-Oppem.

(mediationdevoisinage@wezembeek-oppem.be)

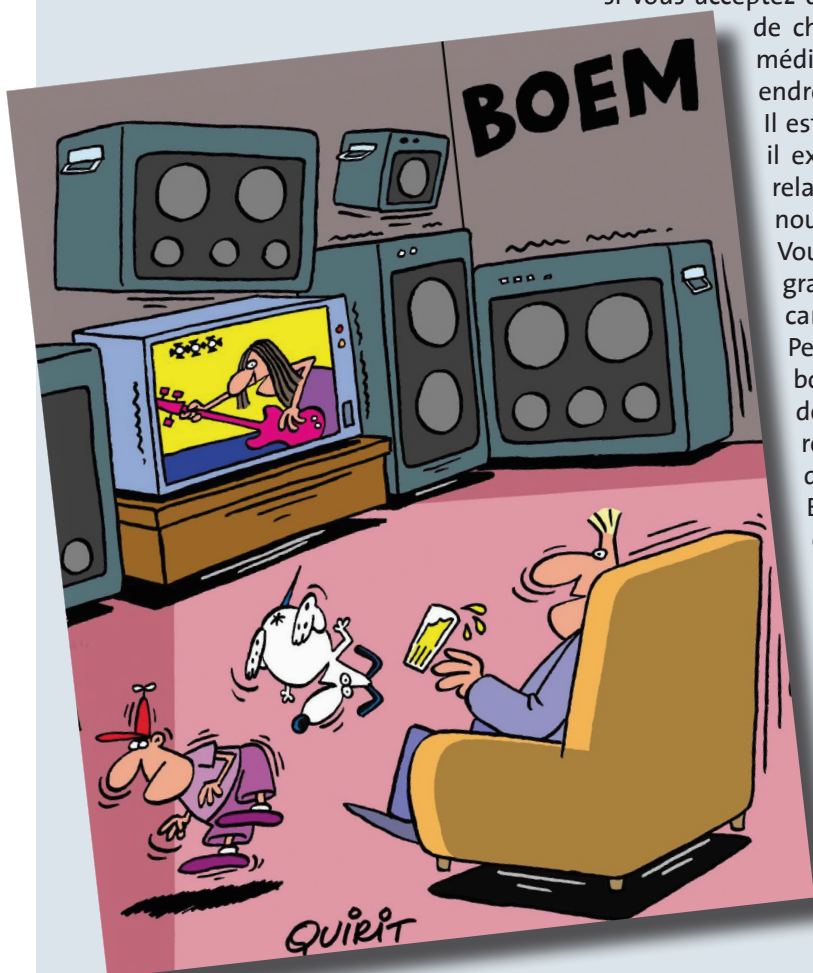
Vous lui racontez votre histoire brièvement et clairement et, dans les meilleurs délais, vous enverrez deux médiateurs qui viendront vous rendre visite sur une base totalement volontaire pour écouter votre histoire. Ces médiateurs contactent également votre voisin pour connaître sa vision. Et si vous acceptez de vous asseoir ensemble pour entendre les arguments de chacun et avoir une conversation constructive, les deux médiateurs se feront un plaisir de vous aider à le faire dans un endroit neutre.

Il est bon de savoir que dans plus de 80% de ces situations, il existe une solution acceptable pour les deux parties, la relation de contact est améliorée ou totalement rétablie et nous avons à nouveau de bons voisins.

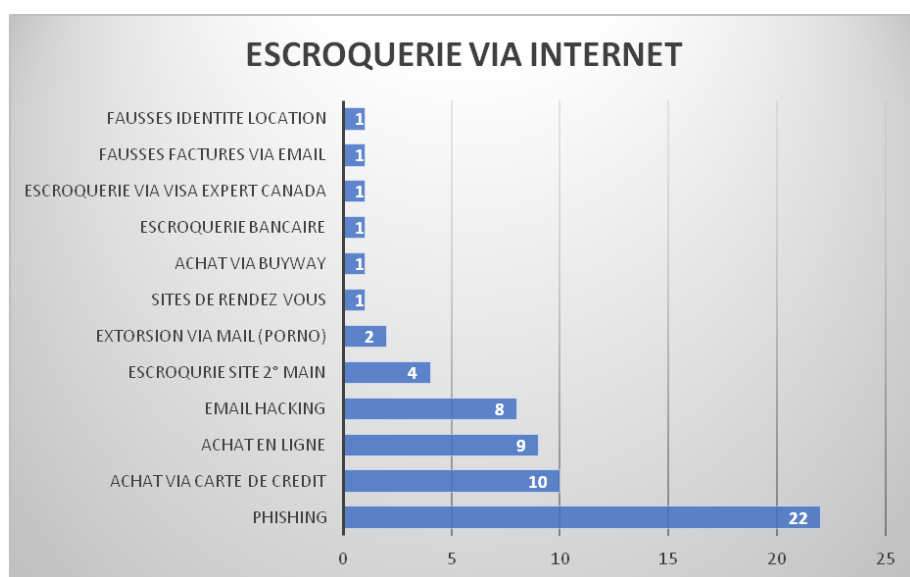
Vous devez également savoir que ce service est totalement gratuit, confidentiel et impartial! Gratuit pour les résidents car la municipalité subventionne entièrement ce service. Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier le bourgmestre désigné Frédéric Petit et sa municipalité de toute leur énergie et de leur enthousiasme pour la réalisation de ce projet. En ce moment, le bourgmestre de Kraainem, Mr Bertrand Waucquez, l'échevine mad. Elisabeth De Foestraets et son équipe mettent tout en œuvre pour rendre cette opération opérationnelle à Kraainem en un rien de temps.

Deux points importants à conclure:

- Vous sentez-vous appelé à devenir un médiateur de voisinage sur une base volontaire? N'hésitez pas: appelez le 02 783 12 25 et postulez. Vous êtes plus que bienvenu.
- n'hésitez pas comme au 24 mai « Journée des voisins », d'organiser une fête amusante avec vos voisins !



Escroqueries à l'aide d'internet



Ces deux dernières années, nous constatons une augmentation du nombre d'escroqueries à l'aide d'internet.

Dans cet article, nous reprenons les différents faits auxquels notre population locale a été confrontée en 2018 en espérant que vous serez ainsi mieux armé pour ne pas vous faire surprendre par ces individus malveillants.

Phishing

Parmi les 61 déclarations, 22 avaient trait à des faits de phishing. Deux modes opératoires ont principalement été appliqués. Pour le premier, la victime est contactée téléphoniquement par une personne qui se fait passer pour un employé de Microsoft et signale la présence de virus sur son PC. Il lui est demandé d'effectuer un paiement pour éliminer ces virus et le suspect prend la main à distance sur le PC. Il apparaît ensuite que de gros montants ont été débités du compte des victimes. Ce phénomène s'est produit à 10 reprises en 2018.

Deuxième modus operandi : la victime met un bien en vente sur un site de seconde main. Il est à noter qu'il s'agit presque toujours de meubles. Le vendeur et le prétendu acheteur s'accordent sur un certain montant et conviennent que les biens seront expédiés par DHL. La victime est

ensuite contactée par une personne travaillant soi-disant pour DHL ou elle reçoit un mail DHL à l'apparence très réaliste. Il lui est demandé, par ce canal, de payer une somme d'argent pour le transport des biens ou de communiquer ses données bancaires pour ensuite dépouiller son compte. Dans certains cas, un site web DHL entièrement contrefait a même été utilisé pour effectuer ces opérations (spoofing). Ce modus operandi a été appliqué à 8 reprises.

Achats/utilisation carte bancaire/ Visa/Mastercard/American Express

Dans 10 cas, la carte bancaire, la carte Visa, Mastercard ou la carte American Express de la victime a été utilisée alors que celle-ci était toujours en possession de cette carte.

Escroquerie achats en ligne

Nous avons enregistré 9 cas d'escroquerie dans le cadre d'achats en ligne. Le plus souvent, la victime n'a pas reçu le bien acheté qui a pourtant été payé. Ce phénomène s'est généralement produit via des sites de seconde main.

Piratage de l'adresse e-mail

Nous avons enregistré 8 cas de piratage d'adresses e-mail dans le but de contacter des personnes figurant dans la liste des contacts de la victime. Il s'agissait généralement de

fraudes à l'émotion visant à extorquer de l'argent. Il est à noter que c'est principalement la méthode de paiement Neosurf qui était utilisée.

Escroquerie via un site de seconde main (vente)

Quatre personnes ont été escroquées lors d'une vente sur un site de seconde main. La victime a envoyé le bien vendu mais n'a jamais reçu son argent.

Extorsion par mail (sites pornographiques)

Deux faits d'extorsion/escroquerie par e-mail ont été enregistrés. Le suspect affirmait être en possession de la liste des contacts et de l'historique de recherche internet de la victime. Il menaçait de transmettre une liste des sites pornographiques et autres sites du même type visités à tous les contacts si elle ne payait pas un certain montant.

Fraude sentimentale

Nous avons enregistré un cas unique de fraude sentimentale. La victime avait soi-disant fait la connaissance d'une Française via facebook et différentes ruses ont été employées pour lui faire payer des sommes d'argent.

Achats avec un compte Buyway

Un fait de piratage d'un compte Buyway pour effectuer des achats nous a été signalé.

Banque escroquée – Fausse qualité

Une agence bancaire a été escroquée pour une grosse somme d'argent. En faisant état d'une fausse qualité, le suspect est parvenu à convaincre l'employé de banque de transférer 2 grosses sommes d'argent sur un compte étranger.

Escroquerie par Canadian Visa Expert

Une personne a été escroquée par Canadian Visa Expert, une entreprise/site internet qui aide soi-disant les gens à obtenir un visa de

travail pour le Canada. Les recherches effectuées sur internet ont révélé l'existence de plusieurs victimes.

Fausse facture (par e-mail)

Une fausse facture a été envoyée par mail (un cas).

Fausse qualité loueur

Une victime qui voulait louer un appartement a été piégée par un faux loueur. Elle a versé une somme d'argent pour louer cet appartement

via Western Union.

Sabotage de systèmes informatiques

Trois cas de sabotage de systèmes informatiques ont été enregistrés. Il s'agissait chaque fois d'un ransomware.

Piratage

Un cas de piratage a été enregistré : le code du modem internet de la victime a été piraté et utilisé par le suspect.

Méthodes de paiement

Il est frappant que de nombreuses escroqueries soient commises par le biais de la méthode de paiement Neosurf. Cela s'explique sans doute par l'anonymat associé à cette méthode de paiement.

Bitcoin, Western Union et des virements sur des comptes étrangers sont également des méthodes de paiement fréquemment utilisées dans ce type d'escroquerie.

Fraude facture & "money recall"

Si vous avez été victime d'une escroquerie ayant donné lieu à une transaction sur l'un de vos comptes bancaires, vous devez entreprendre les démarches suivantes le plus rapidement possible :

- demander à votre banque de bloquer le paiement et de récupérer l'argent (*)
- déposer plainte à la police et fournir une copie de votre déclaration à votre banque.

En ce qui concerne la fraude à la facture, il apparaît que le client escroqué réagit souvent très tardivement, ce qui a pour conséquence que l'argent a déjà transité par des mules financières et qu'il est donc impossible de le récupérer.

(*) sur base de la loi du 19 juillet 2018 portant modification et insertion de dispositions en matière de services de paiement dans différents livres du Code de droit économique.

Vous trouverez plus d'infos sur internet via le lien suivants : <https://economie.fgov.be/fraudefacture>



Médiation de voisinage

Un bon voisin vaut mieux qu'un ami lointain. Ils'agit de l'un des principes qui sous-tendent les Partenariats Locaux de Prévention (PLP). Les communes de Kraainem et de Wezembeek-Oppem en comptent actuellement pas moins de onze. L'objectif de ces partenariats est de réduire la criminalité et de renforcer le contact social sur base d'une collaboration entre la police et les citoyens.

Il y a deux ans, la police locale WOKRA a lancé un appel aux habitants de Kraainem et de Wezembeek-Oppem en vue de la création de partenariats locaux de prévention. Cet appel n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Kraainem compte actuellement six PLP et Wezembeek-Oppem, cinq. "De nombreux partenariats locaux de prévention ont vu le jour dans toutes la Flandre au cours de ces dernières années", déclare Rudi Rotsaert, responsable PLP de la zone de police WOKRA. "Mais il y a peu de communes

où ils couvrent une partie du territoire aussi importante que chez nous. A quelques rues près, il y a un PLP actif sur l'ensemble du territoire de Kraainem et Wezembeek-Oppem".

"Un partenariat local de prévention est en fait un accord de coopération entre les citoyens et la police", explique Rudi Rotsaert. "Une patrouille de deux agents a quatre yeux. Grâce au PLP, le nombre d'yeux est d'emblée multiplié par dix. En nous informant mutuellement de ce qu'il se passe et en communiquant rapidement des situations suspectes, nous pouvons enrayer la criminalité. Les gens voient souvent des choses anormales dans leur rue, mais ils ne nous les signalent pas ou nous les signalent trop tard. Grâce aux partenariats locaux de prévention, cet échange d'informations est beaucoup plus efficace. Dans les quartiers où un PLP est actif, les communes placent également des panneaux visibles le long des routes

afin de mettre immédiatement en garde les personnes malintentionnées. Tout comme dans le reste de la Flandre, nous constatons ici aussi une diminution du nombre de faits criminels lorsqu'un PLP est créé." Tous les partenariats locaux de prévention ont la même structure et la même manière de travailler. Si l'un des membres d'un PLP remarque quelque chose de suspect dans sa rue ou dans son quartier, il le signale directement à la police." Nous intervenons sur base de cette information et nous décidons si nous demandons oui ou non à la centrale 101 de Louvain d'envoyer un SMS pour prévenir les autres membres. L'objectif n'est absolument pas que les citoyens interviennent eux-mêmes. Cela fait partie de notre job et le restera", précise Rudi Rotsaert. "Un PLP n'est pas une garde civile ni une milice privée."





Le bon fonctionnement d'un partenariat local de prévention est tributaire de l'engagement des citoyens. A Kraainem et à Wezembeek-Oppem, bon nombre de personnes possèdent fort heureusement un sens civique très développé. "Je trouve qu'il est tout à fait normal de garder un œil sur sa rue, tant pour soi-même que pour les autres", déclare Julie Otjacques, coordinatrice du PLP Pikdorenveld à Kraainem. « Ce devrait être un réflexe de signaler, par exemple, que la porte d'entrée ou la porte arrière d'une maison est grande ouverte, qu'une voiture inconnue est stationnée dans la rue depuis des jours ou qu'une personne fait des allers-retours en camionnette dans le quartier. Le partenariat local de prévention donne un coup de pouce aux gens et les incite à signaler plus rapidement des situations suspectes », ajoutent

Nadia Steenbeek et Jean-Philippe Danneels, coordinateurs du PLP Lijsterbes. "Nos informations sont prises au sérieux et chaque mois, nous recevons un feedback du responsable PLP de la police. Il nous dit combien d'informations ont été reçues par la police et ce qu'il en est advenu. Lorsque nous apprenons que l'une de ces informations a permis d'empêcher un délit, cela renforce bien entendu notre motivation".

"Il y a quelques temps, le sac à main d'une dame âgée a été volé juste devant la maison de l'un de nos membres", explique Marc Van Remoortel du PLP Bel Air à Wezembeek-Oppem, le partenariat local de prévention le plus ancien de la zone de police. "Notre membre a rapidement appelé la police qui a fait envoyer un SMS aux autres membres. Une autre personne de notre PLP a vu les deux auteurs par hasard et elle a prévenu la police qui a pu les intercepter. Cela prouve

que nous pouvons bel et bien faire la différence en tant que citoyens."

Cette différence ne se marque pas uniquement au niveau de la sécurité et de la criminalité. Les PLP ont également une importante fonction sociale. "Autrefois, tout le monde connaissait ses voisins", déclare Julie Otjacques. "Aujourd'hui, beaucoup moins. Grâce au PLP, nous parlons beaucoup plus avec les gens de notre quartier. Si l'un part en vacances, l'autre garde un œil sur sa maison et inversement. Cela ne renforce pas seulement le sentiment de sécurité, mais également la cohésion sociale entre les habitants. Grâce au PLP, notre quartier n'est pas seulement plus sûr mais aussi plus agréable", conclut Julie.

Cet article a été rédigé par la journaliste Tina Deneyer, pour le compte du journal communal Lijsterbes.

Piste cyclable ou bande cyclable suggérée?

Deux mots sur la différence entre une piste cyclable et une bande cyclable suggérée afin que celle-ci soit bien claire pour les automobilistes et les cyclistes.

Piste cyclable



Marques routières qui délimitent la piste cyclable

Une piste cyclable est délimitée par deux lignes blanches discontinues parallèles qui invitent le cycliste à suivre la piste cyclable située dans le sens de la marche. Il est interdit d'emprunter une piste cyclable située à gauche de la route sauf s'il s'agit d'une piste cyclable à deux sens de circulation. On ne peut quitter la piste cyclable que pour tourner, effectuer un dépassement, éviter des obstacles présents sur la piste cyclable ou lorsque celle-ci n'est pas praticable. Dans tous les autres cas, les cyclistes sont obligés de rester sur la piste cyclable. Il est interdit de s'arrêter ou de stationner sur une piste cyclable. Beaucoup de gens pensent qu'une piste cyclable est rouge, mais cette couleur n'a aucune importance.

Bande cyclable suggérée



Une bande cyclable suggérée n'est pas une piste cyclable ! Les bandes cyclables suggérées sont aménagées sur le côté de la route et indiquées dans une couleur autre que celle de la chaussée (gris, vert, ocre ou rouge). Elles sont également réalisées dans un autre matériau. Des pictogrammes de vélos sont quelquefois apposés sur le sol.

Une bande colorée sur la route qui n'est pas pourvue de marquages ou de signaux routiers n'est pas une piste cyclable mais une bande cyclable suggérée.

Contrairement à une piste cyclable, une bande cyclable suggérée fait partie de la chaussée. Les voitures peuvent donc circuler, s'arrêter ou stationner sur cette bande.

Les bandes cyclables suggérées sont fréquentes dans les rues qui sont trop étroites pour accueillir une véritable piste cyclable.

Cette bande indique que les cyclistes peuvent, mais ne sont pas obligés de l'emprunter. En ce qui concerne les automobilistes, elles rétrécissent la rue d'un point de vue visuel – afin de les inciter, espérons-le, à ralentir – et elles attirent l'attention sur la présence éventuelle de cyclistes, lesquels n'ont aucun droit spécifique sur une bande cyclable suggérée.